

# De nouvelles aides pour les artisans et commerçants



## Le FISAC arrive !

(Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)





## Qui ?

Entreprise de plus d'un an



## Quoi ?

Travaux de modernisation des locaux intérieurs et extérieurs

Travaux de sécurisation et de mise en accessibilité des locaux



## Combien ?

Montant minimum d'investissement de 2 000€ HT

Montant maximum d'investissement de 20 000€ HT

Taux de subvention maximum de 40 %  
(20 % État et 20 % Communauté de communes)



## Quand ?

Jusqu'au 31 décembre 2022

## Comment ?

Contactez le PETR Vézère-Auvézère  
pour étudier l'éligibilité de votre projet



07 72 34 06 97



[petr.vezere.auvezere@gmail.com](mailto:petr.vezere.auvezere@gmail.com)